



Villejust Informations



***Igor TRICKOVSKI, Maire de Villejust,
le Conseil municipal et le personnel communal***

***Vous adressent leurs meilleurs vœux
pour une très belle et heureuse année 2019!***

Bonne
ANNÉE 2019

Dans ce numéro

Infos Administratives	2 à 6
Cadre de Vie	7-8
Associations, Loisirs...	9 à 22
Intercommunalité	18
Informations Pratiques	23

« Aussi difficile la vie puisse-t-elle paraître, il y a toujours quelque chose que vous pouvez faire et réussir.

Tant qu'il y a de la vie il y a de l'Espoir! »

Stephen Hawking (Scientifique britannique 1942-2018)

C'est avec une grande joie que je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2019. Puisse cette année vous apporter la réussite dans vos projets, la santé en chaque instant et les bonheurs auxquels vous aspirez pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers.

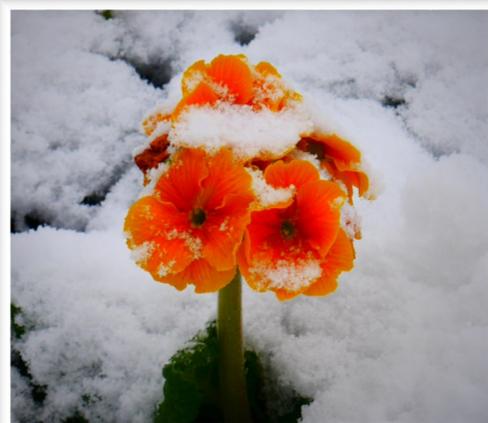
L'année 2018 s'est terminée dans une atmosphère de tension dans notre pays, alors souhaitons que cette nouvelle année nous inspire tous pour trouver, ou retrouver, les ingrédients qui sont à même de nous réunir et de nous faire exister en tant que Nation. C'est dans ce contexte que le Président de la République et le Gouvernement ont souhaité que s'ouvre une période, allant de ce début d'année au 15 mars dans un premier temps, propice aux échanges et présentée comme un **Grand Débat national**. A Villejust, nous apporterons les moyens qui permettront à chacun de pouvoir exprimer ses aspirations, ses remarques ou ses propositions. Vous trouverez dans ce numéro de Villejust Informations les explications relatives à cet exercice d'expression démocratique qui pourra être aussi bien individuelle, par le biais d'une contribution écrite, ou collective, dans le cadre d'une **réunion d'échanges organisée le mardi 12 février 2019 au soir**.

Pour notre commune, c'est avant tout la prospérité et la sérénité que je vous souhaite pour cette année. 2019 sera une année qui verra poursuivre nos projets à Villejust, avec l'extension de notre accueil de loisirs aux Coudrayes, des stationnements complémentaires notamment à Fretay, la poursuite du déploiement de moyens de vidéoprotection au service de la sécurité de tous nos habitants. Ce seront également des moments de convivialité à vivre ensemble avec la poursuite des traditionnels événements ainsi que des nouveaux rendez-vous tels que sont les Parenthèses des Coudrayes, la Chasse aux Œufs, Villejust fête l'Été, le Cinéma en plein air... et **nous commencerons l'année par un joli moment convivial auquel vous êtes tous invités, un Goûter-crêpes du Village, avec un buffet de crêpes et des animations, le samedi 2 février 2019 à 16h (Salle des 2 Lacs)**. Par ailleurs, l'année 2019 sera également marquée par un événement exceptionnel à Villejust : nous accueillerons les **Championnats du Monde de Chiens de Recherche en septembre**. Il est plus qu'exceptionnel qu'une « petite » commune comme la nôtre reçoive un événement de ce type, mais cela c'est grâce au formidable travail des bénévoles de l'association CSP France qui porte le Centre de Cynotechnie installé sur notre commune, devenu un site unique au monde par sa qualité. Cette compétition mettra à l'honneur Villejust et l'année sera ainsi rythmée, notamment avec les enfants des écoles, de découvertes autour de cet univers des chiens et du sauvetage.

Encore une fois une excellente année à tous à Villejust!

Le Maire,

Igor TRICKOVSKI



LE GRAND DÉBAT NATIONAL - MODE D'EMPLOI

A la suite de l'initiative prise par le Président de la République, un Grand Débat national a été lancé autour de 4 thématiques principales qui couvrent des grands enjeux de la Nation : la fiscalité et les dépenses publiques ; l'organisation des services publics ; la transition écologique ; la démocratie et la citoyenneté. La participation de l'ensemble des concitoyens est libre et le rôle attendu des mairies consiste en celui de facilitateur afin de permettre cette expression dans de bonnes conditions. Fort de ces éléments et souhaitant pouvoir accompagner les volontés d'expression des concitoyens de notre commune, voici le dispositif mis en place par la Mairie de Villejust :



* A l'accueil de la Mairie, un "Registre des contributions au Grand Débat" permettra à tout un chacun de s'exprimer s'il le souhaite. Outre l'identité du contributeur, il sera possible, pour ceux qui le souhaitent, de mentionner des éléments de contact, et indiquer l'objet de la contribution au débat. La contribution rédigée en tant que telle se fera sur un feuillet par ailleurs, à déposer dans une urne prévue à cet effet, elle conservera ainsi son caractère personnel et à destination des instances en charge de la synthèse de ce débat national. Ce registre sera le garant de la participation des contributeurs et sera transmis à la Mission du Grand Débat national avec les contributions;

* Un classeur apportant les éléments concernant ce Débat y sera également à disposition, contenant la lettre du Président de la République du 13 janvier 2019, la charte du Débat, une présentation synthétique des 4 thèmes fléchés;

- * Les contributions pourront aussi être envoyées par **courrier postal**, à l'adresse Mission Grand Débat - 244, bd Saint-Germain, 75007 Paris.
- * Sur internet, une **plateforme** : www.granddebat.fr permet de déposer des contributions et de trouver les débats organisés.
- * Un **numéro vert** national est également mis à disposition pour toute interrogation sur le sujet : 0 800 97 11 11.

* Une **réunion publique du débat national va être organisée à Villejust** afin de pouvoir en assurer la neutralité et l'impartialité, dans le respect de la charte de participation au débat fondée sur les principes de pluralisme, d'argumentation, de transparence et de laïcité. Dans ce même esprit, cette réunion sera animée par une personnalité qualifiée indépendante et se tiendra le **mardi 12 février 2019 à 20h en salle du Conseil**.

Cette réunion portera sur chacune des thématiques ciblées et un compte-rendu synthétique de cette réunion sera réalisé avec plusieurs rapporteurs/secrétaires pour garantir là aussi la neutralité de sa retranscription et sera transmis à l'autorité désignée, à savoir la Mission Grand Débat national. Toutes les contributions seront remontées pour permettre une analyse approfondie à la fois quantitative et qualitative et ainsi nourrir une restitution placée sous le contrôle et la responsabilité de garants.

Enfin, à l'issue de cette période d'échanges et de contributions qui doit courir jusqu'au 15 mars, des conférences de citoyens tirés au sort seront mises en place dans chaque région pour échanger sur les analyses et propositions issues des différents débats.

Le grand
débat national

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Une enquête publique sur le zonage d'assainissement de la Commune de Villejust aura lieu du **lundi 11 mars 2019 10h30 au vendredi 12 avril 2019 17h30 inclus**.

Le public pourra consulter le dossier et noter ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux horaires d'ouverture de la mairie.

Un commissaire enquêteur recevra les observations du public à la Mairie de VILLEJUST aux permanences suivantes :

Le lundi 11 mars de 13h30 à 16h30
Le jeudi 21 mars de 14h30 à 17h30,
Le samedi 6 avril de 9h à 12h,
Le vendredi 12 avril de 13h30 à 17h30.

SERVICE SCOLAIRE : INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019/2020

PERIODE D'INSCRIPTION JUSQU'AU 30 MARS 2019

Il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) durant cette période.

NOUVELLES INSCRIPTIONS :

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :
 Enfants nés en 2016 (première inscription)
 Nouvelles inscriptions (toutes les classes de la PS à la GS)

Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » :
 Nouvelles inscriptions (toutes les classes du CP au CM2)



Se présenter en mairie à l'accueil, muni des documents et des renseignements suivants :

- . le livret de famille
- . le carnet de santé
- . un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- . le formulaire d'inscription à retirer en mairie ou à télécharger sur notre site internet www.mairie-villejust.fr
- . le numéro de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant
- . En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif (jugement ou courrier des deux parents)
- . si vous avez une mutuelle, le numéro d'adhérent, son nom et son adresse
- . le numéro CAF ou MSA portant le numéro d'allocataire
- . Certificat de radiation (si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre commune)



ENFANTS DEJA SCOLARISÉS A VILLEJUST

Pour faciliter vos démarches, seule la fiche individuelle de renseignements 2019-2020 est à remplir (**cette fiche devra être impérativement remplie et déposée en mairie jusqu'au 30 mars 2019 au plus tard**). Cette fiche individuelle de renseignements sera distribuée par le biais des écoles. Elle peut également être retirée à l'accueil en mairie ou téléchargée sur notre site internet.

Nous vous demandons cette année d'inscrire vos enfants avant le 30/03/2019, afin d'affiner les effectifs prévisionnels le plus tôt possible.

ELECTIONS EUROPÉENNES

Il n'y a désormais plus de clôture d'inscription au 31 décembre de chaque année.

Pour 2019, la date limite des inscriptions sur les listes électorales est fixée au 30 mars 2019.

L'ensemble des électeurs de la commune inscrits avant cette date recevront leur carte avant le **26 mai 2019** pour pouvoir voter aux **élections européennes**.

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a créé un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Par ailleurs, la réforme permet aux jeunes jusqu'à 26 ans de s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents et réduit à 2 ans le délai nécessaire d'inscription au rôle d'une des contributions directes communales pour prétendre à l'inscription sur la liste électorale de cette commune.

Elle ouvre également aux personnes qui ont, pour la 2^e année consécutive, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle des contributions communales, la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune.



NOUVEAUX ARRIVANTS

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS ! INSCRIVEZ-VOUS !

Si vous êtes arrivés à Villejust depuis janvier 2017,
faites-vous connaître.

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 6 avril 2019 en mairie, sur inscription**, afin de pouvoir partir à la découverte de Villejust avec le Maire et les élus. A l'issue de cette visite nous serons heureux de partager ensemble un cocktail de bienvenue.

COUPON RÉPONSE D'INSCRIPTION À L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS.

Merci de l'adresser au Cabinet du Maire en mairie de Villejust, 6 rue de la Mairie, ou bien par mail à secretariat-maire@mairie-villejust.fr et ce avant **le 29 mars 2019**.

(Le nombre de réponses déterminera la réservation des moyens de transport)

✂ _____

Nom et Prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Date d'arrivée à Villejust : _____

Participera à la visite de la Commune : **OUI** **NON**

Nombre de personnes pour cette visite : _____

NB: En cas d'empêchement après votre inscription, nous vous remercions de bien vouloir prévenir les services de la mairie au plus tôt.





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

(EXTRAIT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2018 de l'Assainissement tel que proposé par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la décision modificative n° 6 proposée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la décision modificative n° 7 proposée par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la décision modificative n° 8 au Budget Primitif 2018 de la commune tel que proposé par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la vente en l'état au prix de 15 000 € T.T.C. du tracteur vétuste de marque JOHN DEERE immatriculé AA-953-LT à la société DUPORT 91,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'un tracteur John Deere pour un montant de 65 886,31 € T.T.C, auprès de la Société DUPORT 91 à LINAS,

AUTORISE Monsieur le Maire à recourir à un emprunt auprès du Crédit Agricole Ile de France pour un montant de 65 886,31 €

Périodicité : mensuelle, Montant des échéances : 1 372.63 €, Durée du remboursement : 48 mois, Taux d'emprunt : 0,00 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt selon les conditions ci-dessus,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de modifier le règlement intérieur qui régit les procédures adaptées pour les marchés publics de travaux, de fournitures et de services à compter du 1er janvier 2019, notamment l'article I – MESURES DE PUBLICITE, paragraphe 2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention pour le versement d'un fonds de concours pour la création d'une piste cyclable le long de la route d'Orsay et le long de l'ancien tracé de la RD 118, pour un montant de 14 290 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention pour le remboursement par CPS à la commune de VILLEJUST, des frais d'entretien des ZAE, pour l'année 2015, pour un montant de 31 379 €

DIT que la recette sera inscrite au budget communal de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une subvention de 180 K€ à l'IMMOBILIÈRE 3F en contrepartie de 4 logements pour le contingent communal. Cette subvention sera versée sur deux exercices comptables, soit 90 K€ en 2018 et 90 K€ en 2019).

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes y afférents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés de rétrocession des espaces communs, réseaux et voiries divers à classer dans le domaine public ainsi que tout autre document en l'Etude de Maître HUBERLAND, Notaire à PALAISEAU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de désaffecter le « Sentier Rural n°13 de Fretay à La Poitevine »

DECIDE de conserver le terrain correspondant dans le patrimoine communal et ainsi permettre à la Commune d'avoir la maîtrise de l'évolution de cet espace ayant une situation stratégique pour les équipements et aménagements publics du secteur présentant un caractère d'intérêt général

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches correspondantes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ,

APPROUVE l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section E n°428 et E n°429 d'une superficie de 145 et 415 m²

APPROUVE l'incorporation des parcelles cadastrées E n°428 et E n°429 dans le domaine privé communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la prise de possession qui sera constatée par un procès-verbal affiché en mairie selon les modalités de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ,

APPROUVE le rapport de la CLETC de la Communauté Paris-Saclay du 15 novembre 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ,

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports, constitués d'un compte-rendu économique et d'indicateurs techniques et financiers.

TRAVAUX PARKING DE L'AUBEPINE /


A Villejust, Hiver n'est pas synonyme d'hibernation! Puisqu'au mois de décembre ce sont les parkings du Centre-Bourg qui ont fait l'objet d'attentions. Couches d'enrobés et marquages pour les deux, et aménagement et sécurisation pour celui se situant à l'arrière du centre de l'Aubépine. Ces interventions ont également permis d'agir sur le cheminement qui longe l'église en direction de la RPA et du cabinet d'infirmière en gardant ainsi les pieds au sec.


SIOM—ECOLE ELEMENTAIRE

Ce sont tous les enfants de l'**Ecole Jeanne Chanson** qui ont été mis à l'honneur avec la remise d'un trophée du SIOM par M. le Maire à la Directrice Mme Bedout, pour la réalisation de dessins sur le tri du verre. Ces œuvres ont même été transformées en une fresque qui vient décorer le container à verre de l'Aubépine pour nous insister tous à encore mieux trier.



PENSEZ A TAILLER ARBRES ET HAIES

Avec ses nombreux espaces verts, Villejust offre à ses habitants un cadre de vie agréable.

Mais arbustes caducs ou persistants et autre plantations d'ornement nécessitent un entretien régulier afin que la végétation ne se propage pas sur le domaine public ni ne vienne déranger les propriétés voisines.

Une voirie pour tous :

Pour qu'aucun gêne ne soit occasionné aux usagers de la voirie, les riverains sont dans l'obligation d'élaguer les arbres, arbustes et autres haies à la limite de leur propriété avec la voie publique. Le danger est en effet réel lorsque la végétation dissimule des panneaux de signalisation, des feux tricolores, des candélabres, ou gêne le passage des piétons, et en particulier les poussettes pour enfants.

Sachez que le maire peut faire procéder, aux frais du riverain, à l'élagage des arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques. Il peut également prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soient supprimées les plantations qui empêchent aux automobilistes d'avoir une visibilité convenable aux endroits dangereux.

A noter que la responsabilité du riverain peut être engagée en cas de litige.

Entre voisins :

Entretien des haies séparatives est parfois source de friction entre voisins. Pourtant la réglementation est claire : Les plantations en limite de propriété sont permises à condition de ne causer aucun dommage.

SAUVEUR CONCORDIA



PERIODE HIVERNALE : ATTENTION AU STATIONNEMENT GÊNANT !

Veillez à ne pas gêner le passage des engins de déneigement

Rappel :

Pendant la période hivernale, il est impératif de veiller à ne pas gêner le passage des engins de déneigement par un stationnement inapproprié.

Quand la météo annonce de la neige, pensez bien à garer comme il faut votre véhicule. Merci.

Le stationnement sur les voies faisant l'objet d'un déneigement par les services communaux **est interdit par temps de neige**, afin de permettre le passage des engins de déneigement.

Un véhicule garé sur le bas côté risque d'être endommagé et génère un bourrelet de neige qui gênera les futurs usagers de la route.



La photo illustre comment un véhicule oblige le chasse-neige à une longue et périlleuse marche arrière tout en privant une rue d'un service de viabilité hivernale nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.



Associations, loisirs, culture

FIT BALL



PETIT APERÇU EN PHOTOS DES SEANCES DE FIT BALL DU 17 NOVEMBRE 2018 SALLE DE DANSE DES DEUX LACS A VILLEJUST



AUDITION DE NOEL DE LA CLE DE SOL

Petit moment de détente en musique avant les fêtes avec la première prestation de l'atelier ukulélé.





REMISE DES COLIS DE NOËL A NOS SENIORS

Comme l'an passé, M. le Maire Igor Trickovski et les membres du CCAS ont décidé d'organiser un goûter pour la remise du traditionnel Colis de Noël offert à nos aînés. Ce sont donc plus de 100 personnes qui nous ont fait le plaisir de leur présence lors de ce moment très convivial qui s'est déroulé en mairie, le lundi 3 décembre dernier de 15h à 18h.





Associations, loisirs, culture

VISITE DU PÈRE NOËL ET SPECTACLE—ALSH



C'est d'une véritable féerie de Noël que les enfants qui fréquentent l'Accueil de Loisirs de Villejust ont pu profiter ce mercredi 19 décembre 2018 ! Puisque ce n'est rien de moins que le Père Noël en personne qui est venu leur rendre visite en leur offrant en avant-première quelques délicieux chocolats à son effigie, avant qu'ils n'assistent à l'Espace des Coudrayes au spectacle survitaminé de Julie et ses amis les peluches géantes !



FETE DE NOËL—RAM INTERCOMMUNAL

Pour fêter Noël, le 20 décembre 2018, le RAM Intercommunal a proposé un moment convivial aux assistantes maternelles de la ville ainsi qu'aux parents et enfants qu'elles accueillent.

Lors de cette rencontre, Colette, la responsable du RAM et Marie-Claire de la bibliothèque de Villejust, ont proposé des contes et comptines qui ont été particulièrement appréciés par les petits, mais aussi les plus grands !

La fête s'est terminée autour d'un goûter de Noël, partagés avec les enfants, les parents, les assistantes maternelles et Monsieur le Maire.





RETOUR SUR LE MARCHÉ DE NOËL A VILLEJUST

« Vive le vent d'hiver »

Un chant bien approprié pour le Marché de Noël 2018... Malgré un vent glacial et des températures proches de zéro, les associations, artisans et commerçants présents ont réussi à faire vivre, le temps d'une journée, la magie de Noël.... Bougies, décorations, cadeaux, vin chaud, crêpes et pains d'épices... étaient proposés pour le bonheur des petits et des grands. En fin de matinée, les enfants de l'Ecole Jeanne Chanson, accompagnés de leurs enseignants, ont offert au public présent, un joli concert. Des chants de Noël ont été interprétés pour se mettre dans l'ambiance des fêtes qui approchaient. Félicitations à tous les petits choristes qui ont participé et contribué à faire de cette journée, un moment de partage.



GALETTE DES ROIS DES AINES

Ce samedi 12 janvier, il régnait une ambiance de fête à la Grande Salle des 2 Lacs où se sont retrouvés 140 Villejustiennes et Villejustiens pour partager la traditionnelle galette des Rois organisée, comme chaque année, par le CCAS.

Monsieur TRICKOVSKI, Maire et Président du CCAS, accompagné des membres du CCAS, a débuté cette après-midi festive en présentant ses vœux.

Les convives ont eu le plaisir de déguster les délicieuses galettes des Rois de notre boulangerie, accompagnées de bûches glacées. Puis les aînés ont été invités à se rendre sur la piste de danse pour une ambiance musicale animée par Gilou, l'accordéoniste de Pierre Perret et de Licence IV, avant de terminer par la tant attendue tombola.

Comme à l'accoutumée une fleur a été offerte à toutes les dames présentes et une boîte de chocolats à tous les messieurs au moment du départ.





Action financée par la Conférence des financeurs de l'Essonne

Préserver sa santé à tout âge

**« Le mal être et la dépression :
les comprendre pour les prévenir »**

Conférence animée par Marie-Blanche MIGEON psychologue clinicienne.

Le Mardi 19 Février 2019 de 14h30 à 16h30

Espace Communal des Coudrayes



Entrée libre

Informations :

CCAS – Mairie de Villejust : Tel 01 69 31 74 41

ou

Service Autonomie NOA - CLIC Orgyvette : Tel 01 69 80 46 93

SOIREE JEUX

**Soirée Jeux
à Villejust**

**Vendredi 8 février et
Vendredi 15 mars 2019**

À partir de 20h00 à 23h00

Salle de la Poitevine

Entrée libre et gratuite





Renseignement :
asso.jeux.villejust@gmail.com

Prochaines dates
12/04-10/05-14/06

VILLEJUST



LA PARENTHÈSE DES COUDRAYES

Samedi 16 février 2019 - à 20h30



**Réservation conseillée au
01.69.31.74.47
ou directement en Mairie**

MOMIE

Rue la

Espace communal des Coudrayes
Chemin de Courtabœuf
91 140 VILLEJUST

Renseignements:
vie-associative@mairie-villejust.fr
01 69 31 74 47



LA PARENTHÈSE DES COUDRAYES

Un rendez-vous culturel par mois à Villejust

Demandez le programme !!

Spectacle Musical

Samedi 23 mars 2019 à 20h30

DATE SUPPLEMENTAIRE : Dimanche 24 mars 2019 à 15h

« LES MAESTROS chantent à Villejust »

Réservation
Obligatoire au:

06.82.13.96.61

Les plus grands champions de l'émission vous donnent rendez-vous pour une soirée musicale... Et vous, connaissez-vous les paroles???



Musique

Samedi 6 avril 2019 à 20h30

« Duo SoliPse »

La formation flûte/guitare ayant acquis ses lettres de noblesse grâce à Astor Piazzolla et son Histoire du Tango, c'est tout naturellement que le Duo SoliPse se penche avec prédilection sur les répertoires des XXème et XXIème siècles.

Spectacle Jeune Public

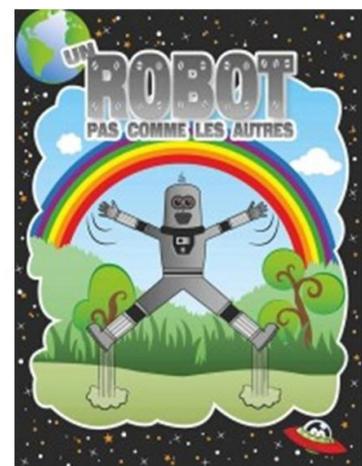
Dimanche 19 mai 2019 à 15h

« Un Robot pas comme les Autres »

Sur sa planète peuplée de robots, Petit Pistachio ne passe pas inaperçu, c'est le seul à avoir l'apparence d'un humain et à avoir un cœur. Un conte moderne basé sur l'imagination et la participation de vos enfants !!!

Réservation
Conseillée au:

01.69.31.74.47



Espace communal des Coudrayes
Chemin de Courtabœuf
91 140 VILLEJUST

Renseignements:
vie-associative@mairie-villejust.fr
01 69 31 74 47



LES ZICOS

Flash sur les ZICOS

Spectacle musical : 50 ans de tubes!

Du 8 au 12 mars 2019

Complexe P. Picasso
Saulx les Chartreux

Réservations : 06 26 05 38 28 ou billetterie Auchan/Villebon
www.zicosite.fr

Les décors sont à la construction à l'atelier technique, les costumes sont en confection ou en cours de livraison, les affiches commencent à apparaître et les Zicos répètent en alternance entre les 2 lacs et les Coudrayes !

Tout sera prêt pour les spectateurs qui viendront applaudir « Flash sur les Zicos », l'édition 2019 du spectacle Zicorama.

Cette année, rendez-vous à Saulx Les Chartreux au Complexe Pablo Picasso pour 6 spectacles en mars. De Louane à Charles Aznavour, de Nirvana à Abba en passant par Grégory Lermarchal, Police, Maître Gims, Renaud, Jean-Jacques Goldman, Zazie ou encore Madonna, Jacques Brel, Magic System, Indochine et bien d'autres, tous les styles seront visités afin qu'il y en ait - comme le dit la formule - pour tout le monde. Les 30 chanteurs et 12 musiciens se promèneront dans les différentes époques de la chanson Française et Internationale en parcourant les tubes avec des mises en scène mêlant décors, costumes, vidéos, chorégraphies...

Depuis 2005 et son lancement à Villejust, la troupe comptabilise environ 18 000 spectateurs.

Sur le site www.zicosite.fr vous pourrez découvrir le clip du prochain spectacle.

Informations pratiques : pour stationner il est conseillé d'aller sur le parking du Carrefour Market ou du centre commercial en face. Stationnement également possible vers l'école Anatole France.

POUR VENIR VOIR LES ZICOS :

La billetterie est ouverte au 06 26 05 38 28 ou à la billetterie Auchan / Villebon

Les dates des concerts 2019 :

Vendredi 8 mars - 20H30

Samedi 9 mars - 15H30 & 20H30

Dimanche 10 mars - 15H30

Lundi 11 mars - 20H30

Mardi 12 mars - 20H30



■ Intercommunalité

CONCOURS D'IDÉES A LA CREATION D'ENTREPRISES

5^E ÉDITION
CONCOURS D'IDÉES À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Faites éclore votre projet

Téléchargez le dossier avant le **31 mars 2019**
 sur le30.paris-saclay.com
 ou paris-saclay.com

PARIS SACLAY
 Communauté d'agglomération

île de France WIPSE
 PARIS-SACLAY ENTREPRISES

LE TRENTA
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



BOOSTEZ VOTRE PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE

Vous avez un projet de création d'entreprise ou simplement envie de tester une idée ?

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay organise la 5^e édition du Concours d'idées à la création d'entreprise. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2019.

LES CONDITIONS POUR PARTICIPER

- ➔ Avoir une idée ou un projet de création d'entreprise
- ➔ Ne pas avoir encore immatriculé votre activité
- ➔ Habiter le territoire
- ➔ Être âgé d'au moins 16 ans

QUATRE CATÉGORIES

- ➔ « Jeunes » (moins de 26 ans)
- ➔ « Femmes »
- ➔ « Reconversion professionnelle »
- ➔ « Innovation »

Un prix coup de cœur du jury sera également attribué

POUR LES MEILLEURES IDÉES

2 000 €

Parcours d'accompagnement personnalisé

Au choix 6 mois gratuits : au 30 ou dans l'une des pépinières WIPSE

Tablettes numériques

*sous condition de création d'entreprise (voir règlement)

Pour télécharger le dossier avant le **31 mars 2019**, rendez-vous sur le30.paris-saclay.com ou paris-saclay.com

MEMOIRES FILMEES DE PARIS-SACLAY

L'association Cinéam et l'agglomération Paris-Saclay lancent un appel auprès des habitants qui possèderaient des films amateurs d'époque, afin de constituer un fond documentaire sur le territoire.

Vous conservez des films de famille au fond d'un placard ?

Selon leur format, vous n'avez peut-être même plus d'appareil adapté pour les visionner ? Si, à l'époque, ils ont été tournés sur l'actuel territoire de l'agglomération Paris-Saclay, ils intéressent l'association Cinéam et la Communauté d'agglomération dans le cadre du projet « Mémoires filmées en pays de Saclay ».

Même lorsqu'ils ont un caractère familial, ces films véhiculent des informations sur l'évolution de la vie quotidienne, des paysages, des transports, le développement des communes et de leurs quartiers, etc. C'est un peu de l'histoire de Paris-Saclay et de son identité qui se trouve gravée sur ces films.

Une quinzaine de vidéos déjà été collectée !

La plus ancienne date de 1927, une séquence de trois minutes filmée par une famille en villégiature à Massy. Plus récemment, en 1982, c'est la fête de la Saint-Jean, aux Ulis, qu'il nous est donné de revivre à l'écran.

À terme, l'objectif est de partager ces films avec le plus grand nombre, notamment au travers d'événements dans les médiathèques ou les écoles. Pour les détenteurs de ces précieux films qui, souvent, se détériorent avec le temps, c'est l'occasion de les sauvegarder puisque Cinéam les numérise gratuitement.

Renseignements sur cineam.asso.fr





STAGE VELO CLUB DU 23/02 AU 03/03/2019



La saison de cyclo-cross s'achève en beauté. Dimanche dernier, 20 Janvier s'est déroulé le championnat de France FSGT à Belleneuve (Dijon).

Les couleurs de Villejust ont fièrement été mises à l'honneur. Quatre de nos coureurs étaient présents : Christophe Bancarel et Michaël Caron en Vétérans, Jérémy Ambert en Sénior et Arthur De Faria en Master. La neige et le verglas n'ont pas empêché Arthur De Faria de décrocher le titre de Champion de France FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) dans la catégorie des 60 ans et plus. Arthur aura le plaisir de courir toute la saison à venir avec cette belle tunique Bleu/ Blanc / Rouge.

Et déjà, nos regards se tournent vers la saison de route.

Voilà déjà plusieurs années que le Vélo Club de Villejust organise en Février son stage de préparation à la saison de compétition de cyclisme sur route.

Nous choisissons pour cela de nous rendre sur La Costa Brava, en Espagne. La zone est idéale pour la pratique cycliste car outre des conditions météo très favorables, sa topographie se prête particulièrement bien à notre sport avec des enchaînements de petits cols culminant à 500m. La période est très calme et le tarif des hôtels très abordable en pension complète.



Le stage se déroulera pendant les congés scolaires, du samedi 23 Février au samedi 2 Mars 2019. Nous avons réservé à LESTARTIT, seulement situé à environ 70km de la frontière française de la Jonquera. Tous les matins nous effectuons des sorties d'entraînement avec un véhicule d'assistance et les après-midis sont consacrés à la décompression, à la convivialité et à nos accompagnateurs. Tous y retrouvent leur compte !

Cette année, nous totalisons trente inscriptions (cyclistes et accompagnateurs)

Gageons que les 700 Kilomètres habituellement parcourus seront une bonne préparation pour les premières épreuves de la saison. Nous aurons la chance d'organiser dès le 10 Mars sur le circuit plat Villejust / Nozay / Villejust puis le 7 Avril sur le circuit « côte » Villejust / Villiers / Saulx les Ch. / Villejust



REGARDS EN ARRIERE



Les carrières de grès du Stampien¹ à Villejust et aux alentours

Les sites géologiques essonniers couvrent environ 240 ha. De nombreuses carrières, anciennes ou contemporaines, furent ouvertes sur les coteaux, au fond des vallées ou sur les plateaux comme à Marcoussis. Elles sont la preuve de la grande géodiversité du sous-sol essonnien : sable, grès, argile, calcaire et meulière.

Première description du Stampien au 19^{ème} siècle

Le savant **Alcide d'Orbigny** (1802-1857) décrit les couches géologiques de la région d'Etampes dites « stampiennes », en référence au nom latin d'Etampes : Stampae.

La formation du grès



Ce sont des roches sédimentaires, formées il y a 30 millions d'années environ, déposés par la dernière mer ayant occupé le bassin parisien. Elles sont issues de la consolidation du sable selon des processus chimiques complexes du sable. Qu'ils contiennent beaucoup de fossiles ou soient extrêmement purs, ces sables sont dénommés « sables de Fontainebleau ». Une partie de ceux-ci s'est solidifiée pour former des bancs de grès comme celui de Villejust.

Plusieurs types de grès existent

Les carriers différencient les grès en utilisant des onomatopées reflétant le bruit que fait la masse en les frappant : le grès pif, le plus dur - son vif ; le grès paf, plus tendre - son franc et le grès pouf, friable - son mou.

Le grès de Fontainebleau a été exploité depuis le Moyen Age pour la construction d'habitations. La circulation se développant, son utilisation s'est imposée sous la forme de pavés pour la réalisation des chaussées².

L'extraction du grès, pour quelle utilisation ?

Le grès utilisé pour faire des pavés fut d'abord extrait de la forêt de Fontainebleau, d'où son appellation. Mais, jugé trop tendre, il a été supplanté par le grès dit « franc » que l'on trouvait au Sud de Paris, dans notre région.

Au cours du 19^{ème} siècle, les carrières de la vallée de l'Yvette ont fourni un grès franc de la meilleure qualité. Les gisements les plus réputés étaient situés à Palaiseau, Orsay, Gif-sur-Yvette, mais également à La Ville du Bois.

¹ Le Stampien est une division stratigraphique obsolète correspondant à la partie inférieure de l'époque Oligocène, nommée aujourd'hui le Rupélien.

² Le grès tendre était utilisé pour le pavage, le grès dur pour réaliser les bordures de trottoir.

Un exemple la carrière de la Troche

A cheval sur les communes de Palaiseau³ et d'Orsay, elle vient d'être mise en valeur par le conseil départemental de l'Essonne. Son inauguration, qui s'est déroulée le 13 octobre 2018, nous a permis de rencontrer le dernier tailleur de grès de l'Essonne. Son entreprise est située à Moigny-sur-Ecole.



M. De Oliveira, dernier carrier de l'Essonne (à droite)

Et à Villejust ?

Plusieurs carrières de grès ont été exploitées⁴ à Villejust dont une à cheval avec la commune de Saulx-les-Chartreux, dite du **Bois de Lunézy**.

Cette dernière carrière, inventoriée en 2007 comme géo site d'intérêt départemental, est la propriété du département de l'Essonne.

Une carrière réhabilitée entre Palaiseau et Orsay

L'association Regards en Arrière, fidèle à sa philosophie de partage avec les associations historiques des communes voisines et amies, a mis à la disposition de l'association lozérienne - le temps de l'inauguration - le matériel de carrier dont elle disposait.

Celui-ci lui avait été confié par un ancien tailleur de pavé villejustien, **Alexandre Thourot**, afin d'en assurer la conservation.



Pour Regards en arrière, Florence Gravier et Thierry Etienne

³ Elle se trouve au cœur du parc **Eugène Chanlon** à Palaiseau.

⁴ Dont une à La Folie Bessin et une au Bois des Vignes. .

REGARDS EN ARRIERE



Deux rues de Villejust à Paris

Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, deux rues parisiennes faisaient référence à notre commune par leur nom. Il s'agit des rues de **Villejust** et **Pauquet de Villejust** situées dans la plaine de Passy, le 16^{ème} arrondissement actuel.

L'aménagement de la plaine de Passy

En 1825, la **Société des terrains de la plaine de Passy** créée par **Stanislas Baudry** attire de nombreux riches investisseurs dont **Jean-Alexandre Pauquet de Villejust**.

Cette société aménage tout le nord du village de Passy composé à l'époque de cultures, de vignes et de carrières pour le transformer avec une extrême lenteur. Ce quartier, qui se veut être l'un des plus élégants de Paris, est nommé dans un premier temps : « **L'Elysée Charles X** ».

En 1854, le journaliste **Jules Janin** le décrit ainsi : « *Il fallait un certain courage pour s'installer dans ce désert, sur une voie à peine tracée, et pendant trois hivers, nous restâmes seuls, effrayés de cette solitude et de ce grand silence* ».

La rue de Villejust ouverte en 1826

Elle est créée sur des terrains cédés à cette société par l'avocat **Pauquet de Villejust**. Parmi les actionnaires fortunés et influents de cette société, on comptait le **Maréchal de Lauriston** et MM. **Dosne**² et **Leroux**.

Bordée par la rue de **Malakoff** au Nord et l'avenue **Kléber** au Sud, elle intègre Paris lors du rattachement de la commune de Passy à la capitale en mai 1863³.

En 1946, elle devient la rue **Paul Valéry**⁴ à l'occasion du premier anniversaire de la mort du poète.



La rue Pauquet de Villejust est créée en 1836

Trois ans avant sa mort, **Jean-Alexandre Pauquet de Villejust** semble avoir été suffisamment influent pour obtenir qu'une rue porte son nom.

Cette rue du quartier de Chaillot est située entre la rue **La Pérouse** au Sud et l'avenue **Kléber** au Nord actuellement.

Elle est rebaptisée rue **Pauquet** en 1868 par le conseil municipal parisien.

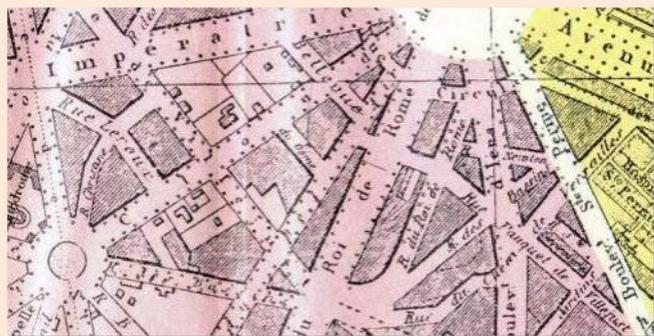
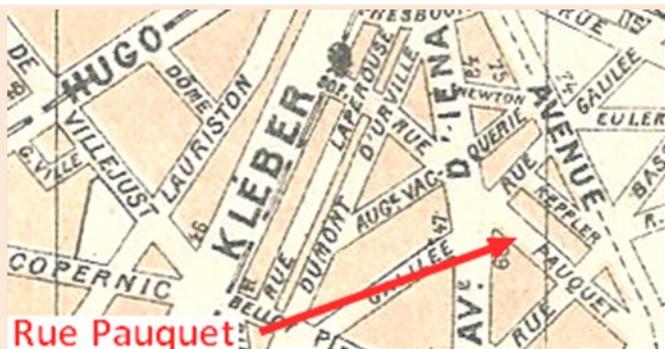
De nos jours, l'avenue des **Portugais** et la rue **Jean Giraudoux** suivent le tracé de la quasi-totalité de la rue **Pauquet**

¹ Créateur de « L'Entreprise Générale de l'Omnibus ».

² Beau-père d'Adolphe Thiers, futur Président de la République (1871-1873).

³ Extrait de la nomenclature officielle des voies de Paris.

⁴ Paul Valéry (1871-1945) habitait depuis 1900 au n° 40.



A suivre

Qui était Jean-Alexandre Pauquet de Villejust ?

Cet avocat et marchand de biens est né à Paris en 1749. Il traverse la Révolution sans encombre tout en s'enrichissant. Lors de la vente des biens nationaux, il acquiert à Villejust : le presbytère, un jardin, l'église et le cimetière y attenants.

Au décès de son épouse de 25 ans son aînée, il hérite de tous ses biens. Il en profite pour agrandir son domaine villejustien.

Nommé maire de Villejust par le Préfet en 1808, il réside dans la maison bourgeoise encore visible de nos jours et située à l'entrée de l'ancienne ferme de Villejust, rue de Saubx.

Il est fait Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur le 4 juillet 1821 par **Louis XVIII**. **Pauquet** est anobli à sa propre demande et ajoute à son patronyme la particule et le nom Villejust. Il décède le 10 octobre 1839 à Paris à l'âge de 90 ans.

Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE

Associations, loisirs, culture

PLANNING DU CLUB JEUNE DES VACANCES DE FEVRIER 2019



	25 février	26 février	27 février	28 février	01 mars
MATIN	Accueil Libre	Accueil Libre	Accueil Libre	Accueil Libre	Accueil Libre
APRES-MIDI	Tournoi de Badminton 	Tacos + Verrines 	Création de Sacs Personnalisés	Trampoline Park 	Grand jeu : La Fureur (Blind test, chanson fredonnée...)
	04 mars	05 mars	06 mars	07 mars	08 mars
MATIN	Accueil Libre	Journée crêpes 	Accueil Libre	Accueil Libre	Accueil Libre
APRES-MIDI	Cinéma		Fabrication de bombes à bain	Urban foot (10 places disponibles)	Tournoi de jeux vidéos (Switch pensez à vos manettes)

Pour toutes les sorties : le rendez-vous au club jeune est à 13h30.

Horaires Matin : 09h00/12H00 et Après-Midi : 13h30/18H30

Email : jeunesse@mairie-villejust.fr

TEL : 06 28 59 46 34

APPEL A CANDIDATURE BIBLIOTHEQUE

Vous êtes amatrice ou amateur de lecture? Vous fréquentez déjà notre bibliothèque municipale? Peut-être seriez-vous tenté de partager votre passion des livres en accordant quelques heures à la bibliothèque de Villejust en tant que bénévole?

La bibliothèque municipale recherche des **bénévoles** pour assurer la **permanence** du samedi après-midi. La bibliothèque est ouverte **le samedi de 14h30 à 16h00** et permet ainsi aux personnes qui ne peuvent pas venir en semaine un accès aux ouvrages proposés.

Le rôle du ou de la bénévole est **d'accueillir** les abonnés, **d'enregistrer** les ouvrages en retour tout comme ceux qui sont empruntés. Pour cela, il est indispensable d'utiliser le **logiciel** dédié à la gestion de la bibliothèque. Une **formation** auprès de la bibliothèque sera bien évidemment assurée afin d'apporter les connaissances et techniques nécessaires pour traiter les prêts et retours, ainsi que la **recherche** d'ouvrages dans le fonds de la bibliothèque.



Vous avez le sens du contact et une curiosité littéraire, aussi bien pour la littérature jeunesse que pour les ouvrages adultes, alors vous pouvez être le bénévole idéal! Les permanences sont assurées à tour de rôle par plusieurs bénévoles sur la base d'un planning concerté.

Les volontaires sont invités à se faire connaître en adressant leur candidature en Mairie à l'attention de **Monsieur le Maire de Villejust, Igor TRICKOVSKI**, elles peuvent être déposées à l'accueil, ou transmises par mail à l'adresse: secretariat-maire@mairie-villejust.fr. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler Marie-Claire ETIENNE au 01 60 14 67 49.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'HEURE DU CONTE

Venez passer un moment de détente en famille,
où les Contes et les Belles Histoires à écouter
sont particulièrement destinés aux enfants de 2 à 10 ans !

Prochains RDV, les 6 février et 13 mars à 16h30
à la Bibliothèque, venez nombreux !



Heure du conte

Associations

Pour la parution du n° 455, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le

Vendredi 22 février 2019

Ramassage des encombrants

Vendredi 15 février 2019

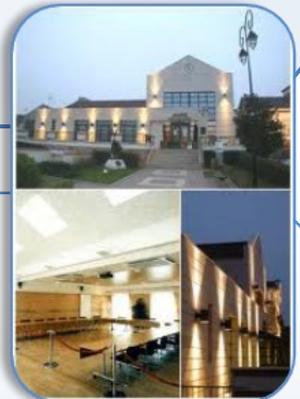
Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82



Bureau Municipal

Igor TRICKOVSKI	Maire
Sylvie ARMAND-BARBAZA	1 ^{ère} Adjointe Finances, Affaires Scolaires et Péricolaires
Didier MEZIERES	2 ^{ème} Adjoint Urbanisme opérationnel
Sauveur CONCORDIA	3 ^{ème} Adjoint Environnement, Entretien du Patrimoine, Anciens Combattants
Isabelle ARMAND	4 ^{ème} Adjointe Action Sociale, Solidarité, Jeunesse
Serge PLUMERAND	5 ^{ème} Adjoint Travaux
Pierre CAMBON	Délégué Développement numérique, Nouvelles Technologies
Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND	Déléguée Animation, Evènement associatif
Valéry LAURENT	Délégué Santé

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Secrétariat du Maire - 01 69 31 74 41
Email : secretariat-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Cabinet du Maire

Contact :

service-communication@mairie-villejust.fr



*Le Maire et la municipalité,
sont heureux d'inviter
les Villejustiennes & Villejustiens*

à un

*« Goûter-crêpes
du Village »*

*Samedi 2 février 2019
à 16h*

*Grande Salle des Deux Lacs
Avenue des Deux Lacs à Villejust*

*Grand Buffet de Crêpes gratuit
Animations, concours de lancers de crêpes...*

*Concours de déguisements pour les
enfants avec l'*

